

## Liste des pièces justificatives à fournir par le demandeur d'aide juridictionnelle

### ETAT CIVIL ET INFORMATIONS PERSONNELLES DU DEMANDEUR

<p><b>Si le demandeur est FRANÇAIS ou CITOYEN de l'UNION EUROPEENNE</b></p>	<p>Copie recto-verso de votre Carte Nationale d'identité (CNI) ou votre Passeport en cours de validité. A défaut, un extrait de votre acte de naissance de moins de 3 mois.</p> <p>Si vous avez des enfants à charge, livret de famille tenu à jour.</p>
<p><b>Si le demandeur est de NATIONALITE AUTRE que citoyen de l'Union européenne</b></p>	<p>Copie recto-verso de votre titre de séjour (en cours de validité).</p> <p>Copie de tout document justifiant du caractère habituel de votre résidence (quittance de loyer ou facture d'électricité).</p> <p>Si vous avez des enfants à charge, toute pièce équivalente au livret de famille dans votre pays d'origine ou de résidence.</p>
<p><b>Si le demandeur est titulaire d'une assurance de protection juridique</b></p>	<p>L'attestation de non prise en charge remplie par l'assureur.</p>

### SITUATION FINANCIERE ET PATRIMONIALE DU DEMANDEUR

<p><b>Les ressources du demandeur et de son foyer</b></p>	<p>Copie de votre dernier avis d'imposition. <i>(il n'est plus nécessaire de déclarer les ressources de la personne avec qui vous vivez si vous n'êtes pas marié ou Pacsé avec elle)</i></p> <p>Justificatifs des ressources de 6 derniers mois (bulletins de paie, notification d'Allocation de retour à l'emploi, etc) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si votre procédure vous oppose à un membre de votre foyer fiscal (époux, enfant, etc) ;</li> <li>- Si votre situation a changé par rapport à votre dernière déclaration d'impôts, à cause par exemple d'un changement de situation familiale (divorce ou nouvelle personne à charge), ou d'un changement de votre situation professionnelle (perte d'un emploi, changement d'emploi, départ à la retraite, etc) ;</li> <li>- Si vous n'avez pas d'avis d'imposition ;</li> </ul>
---	--

	Si vous êtes bénéficiaire du RSA ou de l'ASPA, copie de votre dernière notification de versement du RSA ou de l'ASPA.
	Si vous versez des pensions alimentaires ou pensions assimilées, copie de tout justificatif des pensions que vous versez.

**INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE**

<b>Si un juge est déjà saisi de votre affaire</b>	Tout document attestant de la saisine d'une juridiction. <i>(copie de la convocation, déclaration au greffe ou assignation)</i>
---	--

<b>Si une demande d'aide juridictionnelle a été faite pour votre affaire</b>	Copie de la décision d'aide juridictionnelle.
--	---

<b>Si votre affaire a déjà été jugée</b>	Copie de la décision attaquée et justificatif de sa notification ou de sa signification.
--	--

<b>Si vous avez choisi l'avocat que vous souhaitez voir désigner pour vous</b>	Accord écrit de son acceptation d'assistance au titre de l'aide juridictionnelle, précisant la nature de la procédure et la juridiction saisie et à saisir.
--	---